

*Département de la Haute-Vienne*

*❖ Commune de DOMPS*

***Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal***

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le seize janvier deux mil vingt quatre à 20h30, suivant convocation en date du neuf janvier deux mil vingt quatre, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

***Étaient présents*** : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean-Pierre, Mr VERHELST Edouard

***Membres excusés ayant donné pouvoir*** :

***Membres absents*** : Mme BELLET Béatrice, Mme CYRILLE Aurore

***Date de convocation du Conseil Municipal*** : 9 janvier 2024

***Secrétaire de séance*** : Sylvain BREUX

***Délibération 2024/001 en date du 16 janvier 2024***

***Détermination du nombre d'adjoints***

En vertu de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales,

Suite à la démission de Monsieur Jean-Luc Lecomte du poste de 1<sup>er</sup> adjoint, en date du 30 novembre 2023, validée par le représentant de l'Etat par courrier reçu en mairie le 15 décembre 2023,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

**Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- D'approuver la création de 3 postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme.  
En Mairie le 17 janvier 2024  
Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
087-218705804-20240117-D2024-001-DE  
Date de télétransmission : 17/01/2024  
Date de réception préfecture : 17/01/2024

